

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 12 octobre 2023**

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE  
DELEGUES

En exercice : 34  
Présents : 24  
Votants : 30

**D23.093**

L'an deux mille vingt-trois,  
le douze octobre,  
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, VALENTIN Christine, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, RODIER Colette, JACQUES Jérôme, FERNANDEZ Florence, BADAROUX Suzanne, SEGUIN Denis, SALEIL Jean-Claude.

**Absents** : RODRIGUES David (pouvoir donné à VALENTIN Denis), LAFON Madeleine (pouvoir donné à FABRE Jean), SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir donné à BONICEL Pascale), CITERIN-NORMANDIN Sylvie (pouvoir donné à POUGET Valérie), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à BLANC Sébastien), POURQUIER Jean-Paul (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), POQUET Pascal, DE SOUSA Guy, MALZAC Claude et CAYREL Jean-Claude.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 30**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D23.093 : DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE D'ORGANISATION DU CONCOURS NATIONAL AUBRAC**

M. le Président précise que Yves Chassany Président et Matthieu Rodier Vice-Président du comité d'organisation du Concours National Aubrac 2023 ont sollicité Le Président de la CC ALCT et Didier JURQUET vice-Président pour soutenir l'évènement qui aura lieu du 12 au 14 octobre 2023, à la Grande Halle d'Aumont-Aubrac, commune de Peyre-en-Aubrac, Lozère. A noter que 60% des éleveurs de la race Aubrac en Lozère sont implantés sur la CC ALCT.

Cet évènement regroupe le plus grand nombre de reproducteurs Aubrac provenant d'élevages sélectionneurs Aubrac situés partout en France.

Le Concours National Aubrac réunit la crème de la génétique raciale et permet la promotion de la race ; ses atouts et qualités étant mis en avant lors des jugements par un discours illustré de la présence des animaux.

L'attractivité et la convivialité du Concours National Aubrac permettent le regroupement, lors de cette manifestation, de l'intégralité des structures partenaires du monde de l'élevage Aubrac pour une meilleure communication globale.

Le Concours National Aubrac a lieu tous les deux ans, en alternance entre les départements du berceau de la race (Aveyron, Cantal, Lozère) et le Sommet de l'Élevage.

Il est à noter que le montant de subvention qui a été attribué pour des événements similaires est de l'ordre de 2 500 €.

Toutefois, compte tenu des contraintes sanitaires l'évènement prévu initialement sur 3 jours a été réduit à 1 jour et les ses modalités adaptées.

**Où l'exposé et après en avoir délibéré  
Le Conseil communautaire,**

**CONSIDERANT** que la valorisation de la race Aubrac pour le développement agricole du territoire et son attractivité constitue un véritable enjeu pour la communauté de communes,

**CONSIDERANT** que bien que l'évènement prévu initialement ait été contraint d'être adapté au contexte sanitaire et se déroule sur un jour au lieu de trois, le comité d'organisation a toutefois engagé des actions de promotion et valorisation de la race Aubrac et de l'évènement,

**DECIDE** d'attribuer une subvention au Comité d'organisation du concours national de la race Aubrac,

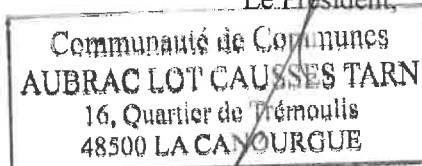
**DIT** que le montant de cette subvention aurait été de 2 500 € pour l'évènement prévu initialement sur 3 jours,

**DECIDE** que le montant de cette subvention pour l'évènement « adapté » au contexte sanitaire, organisé sur 1 jour sera déterminé au prorata de la réduction des dépenses réalisées par rapport au budget prévisionnel initial.

**AUTORISE**, Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer tout document et à accomplir toutes les formalités utiles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 20 octobre 2023,  
Le Président,



**Jean-Claude SALEIL**